GLOBE TROTTER

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Globe – Trotter :

Le guide des mobilités académiques à l'étranger

Diana SIGNOLET
Tél : + 33 (0)3 88 14 49 14
Fax : + 33 (0)3 88 24 14 90
diana.signolet@insa-strasbourg.fr

TABLE DES MATIÈRES

EFFECTUER UNE DEMANDE DE MOBILITE D'ETUDES A L'ETRANGER 2

APRES L'ACCORD PROVISOIRE DU JURY DE CLASSE 2

AVANT VOTRE DEPART 3-7

DEMARCHES D'IMMIGRATION 3
COUVERTURE SOCIALE ET ASSURANCE 4
PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE BOURSE 5
VOTRE REINSCRIPTION A L'INSA 6
DOCUMENTS DE SEJOUR AVANT LA MOBILITE POUR LES ETUDIANTS HORS PROGRAMME ERASMUS+ 6
DOCUMENTS DE SEJOUR AVANT LA MOBILITE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS + 7

PENDANT VOTRE SEJOUR 8

ATTESTATION D'ARRIVEE ET CONTRAT PEDAGOGIQUE 8

A VOTRE RETOUR 9-10

RELEVE DE NOTES 9
ATTESTATION DE PRESENCE 9
RAPPORT ERASMUS 10
RAPPORT DE MOBILITE 10
DESISTEMENT 10

Rappel

Le jury de classe du premier semestre donne l'autorisation pour entamer les démarches pour une candidature à un séjour d'études à l'étranger.

Le jury annuel donne l'autorisation définitive pour le départ en séjour d'études à l'étranger.

Les étudiants doivent soumettre les demandes de semestre/master/double diplôme à l'étranger au jury de classe du semestre impair de l'année précédant la mobilité envisagée, c.f. RIEE. Les demandes faites en dehors des jurys prévus à cet effet ne pourront pas être prises en compte.

EFFECTUER UNE DEMANDE DE MOBILITE D'ETUDES A L'ETRANGER

Chaque étudiant qui souhaite faire une mobilité académique à l'étranger est invité à:

- Consulter la rubrique International du site internet de l'Insa Strasbourg pour :
  - avoir toutes les informations nécessaires concernant les partenariats académiques, les cours disponibles dans la (les) université(s) recherchée(s) et les dates limite d'envoi des dossiers de candidature
  - savoir quels sont les dispositifs de bourse qui peuvent aider au financement du séjour d'études.

    ATTENTION ! L'attribution des bourses n'est pas automatique ! Le fait que vous soyez éligible à un dispositif de bourse ne veut pas forcément dire que vous en soyez bénéficiaire. Par ailleurs, les bourses ne sont pas censées couvrir tous vos frais, mais le surplus engendré par votre séjour à l'étranger. Souvent elles ne sont pas accordées pour toute la période de la mobilité.
- Rédiger une lettre de motivation pour le jury du premier semestre dans laquelle il faut lister obligatoirement trois universités minimum, dans l'ordre des préférences et préciser également les langues parlées et leur maîtrise, pour une meilleure réorientation, au cas où les premiers vœux ne peuvent pas être attribués. La lettre de motivation doit être envoyée par e-mail au coordinateur de mobilité de la spécialité, au responsable de spécialité, au directeur de département et au professeur principal.

*Les élèves architectes doivent remettre au coordinateur de mobilité, la liste avec leur vœu.

ATTENTION ! Vos choix vous engagent !

APRES L'ACCORD PROVISOIRE DU JURY DE CLASSE

- Après le jury de classe du premier semestre, une réunion est organisée entre le service des relations internationales et les coordinateurs mobilité des spécialités ingénieurs, pour la répartition des étudiants dans les universités partenaires (en fonction des vœux des étudiants, de leur classement ou de leur moyenne pour les destinations anglophones et respectivement québécoises et des places disponibles dans chaque établissement).
- Les étudiants recevront ensuite un e-mail qui indiquera leur destination et les détails sur la procédure à suivre.
- Les étudiants doivent rendre les dossiers de candidature complets au SRI suffisamment tôt pour qu'ils puissent être transmis à l'université d'accueil dans les délais requis par le partenaire, sous peine de refus du dossier (sauf pour les inscriptions en ligne).

ATTENTION ! Les étudiants doivent obligatoirement passer par le SRI pour tout premier contact avec l'université partenaire.

*Ceux qui ne souhaitent pas partir dans l'université proposée devront envoyer un e-mail dans les meilleurs délais au service des relations internationales à l'attention de Diana Signolet et au coordinateur concerné.

*Les étudiants dont le dossier n'est pas retenu par l'université partenaire, doivent se rapprocher au plus tôt du SRI afin d'étudier éventuellement une nouvelle opportunité de mobilité académique.

N.B. Le SRI est le principal interlocuteur administratif pour toutes les mobilités académiques à l'étranger et saura vous orienter pour toute question liée à votre séjour.

INSA STRASBOURG
24, boulevard de la Victoire
67084 Strasbourg cedex
Tél. +33 (0)3 88 14 47 00 - Fax + 33 (0)3 88 24 14 90
www.insa-strasbourg.fr

AVANT VOTRE DEPART

DEMARCHES D'IMMIGRATION

Avant d'entamer les démarches d'immigration, veuillez consulter le site du Ministère des Affaires Etrangères pour voir s'il y a des éventuels avertissements concernant votre pays d'accueil.
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/
Par ailleurs, nous vous conseillons fortement de vous inscrire sur Ariane, site qui répertorie tous les ressortissants français à l'étranger.

- **Si vous partez dans un pays de l'Espace Economique Européen (E.E.E.) ou en Suisse :**

Visa, carte de séjour :

Si vous avez la nationalité française ou une des 28 nationalités de l'Union européenne vous êtes dispensé de visa et de carte de séjour temporaire quelle que soit la durée de votre séjour, la seule pièce exigée est une carte d'identité ou un passeport en cours de validité.

Si vous avez une nationalité différente de celles cités plus haut, veuillez-vous adresser à l'ambassade du pays où vous allez faire le séjour d'études pour connaître la démarche à faire avant votre départ.

- **Si vous vous rendez au Québec**

Visa, Carte de séjour, CAQ :

Les personnes qui s'inscrivent à un programme d'études au Québec de courte durée (6 mois ou moins) ne sont pas tenues d'obtenir au préalable un certificat d'acceptation du Québec et un permis d'études.

Les étudiants français ne doivent pas faire de demande de visa. Les documents requis sont un passeport en cours de validité et l'autorisation de voyage électronique.

Si vous avez une autre nationalité, veuillez-vous adresser à l'ambassade du Canada pour connaître les démarches à faire avant votre départ.

- **Si vous partez dans un pays hors Espace Economique Européen :**

Visa, carte de séjour : Vous devez consulter le site Internet de l'ambassade du pays d'accueil.

COUVERTURE SOCIALE ET ASSURANCE

ATTENTION ! L'adhésion à une assurance santé complémentaire est obligatoire pour les Etats-Unis et le Canada et fortement conseillée pour les autres destinations. Par ailleurs, il vous est vivement recommandé de souscrire à une assurance couvrant les risques de responsabilité civile, d'assurance habitation, de voyage, de rapatriement en urgence, hospitalisation ainsi que les surcoûts médicaux non conventionnés exigibles à l'étranger.

- **Si vous partez dans un pays de l'Espace Economique Européen (E.E.E.) ou en Suisse :**

Vous devez retirer auprès de votre organisme de Sécurité Sociale (MGEL, LMDE, ou autre) la **Carte Européenne d'Assurance Maladie** valide pour la totalité de votre séjour. **Ne vous prenez pas au dernier moment !**

L'étudiant bénéficie sur présentation de cette carte d'une prise en charge sur place de ses dépenses de santé selon la législation sociale et les formalités en vigueur dans le pays d'accueil.

- **Si vous vous rendez au Québec**

Couverture sociale :

Les étudiants de nationalité française, belge, danoise, finlandaise, grecque, luxembourgeoise, norvégienne, portugaise, roumaine ou suédoise peuvent être exemptés de l'adhésion au régime étudiant de Sécurité Sociale québécoise.
Pour ce faire, les étudiants français doivent remplir le **formulaire SE-401-Q-106 fourni par le SRI** dès qu'ils auront reçu la confirmation d'acceptation de l'université partenaire. Les étudiants des autres nationalités régies par cette entente doivent se procurer le formulaire qui les concerne.

- **Si vous partez dans un pays hors Espace Economique Européen :**

Renseignez-vous auprès de votre organisme de Sécurité Sociale ! La couverture sociale varie d'une part en fonction du pays et d'autre part, de votre statut et de votre âge.

S'il y a un accord bilatéral de sécurité sociale avec la France, vous aurez la **possibilité d'adhérer au Régime de Sécurité Sociale du pays d'études, mais aussi à la Caisse des Français de l'Etranger (CFE).**

S'il n'y a pas d'accord bilatéral de sécurité sociale avec la France, vous devrez souscrire à une assurance médicale privée.

INSA STRASBOURG
24, boulevard de la Victoire
67084 Strasbourg cedex
Tél. +33 (0)3 88 14 47 00 - Fax +33 (0)3 88 24 14 90
www.insa-strasbourg.fr

PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE BOURSE

Les étudiants qui partent au premier semestre recevront un e-mail courant juin-juillet avec les informations concernant les démarches de demande de bourse : notamment la bourse Erasmus + et la bourse régionale. Ceux qui partent au deuxième semestre recevront cet e-mail courant octobre-novembre.

- **La bourse de la région Grand-Est**

Les étudiants inscrits en L3, M1 et M2 ont la possibilité de bénéficier de la bourse de la région Grand Est, sous certaines conditions. Après l'acceptation de la part de l'établissement partenaire, ils pourront remplir l'attestation n°1 autorisant les études à l'étranger (dès que celle-ci sera disponible sur le site de la région Grand Est). Ce document sera signé par la directrice du SRI.

La candidature se fait entièrement en ligne sur le site : **http://www.grandest.fr/** rubrique Aides.

ATTENTION ! Toute saisie de dossier et toute transmission de document au-delà des délais indiquées par la région Grand Est, entraîne le rejet de la demande. Soyez également particulièrement vigilants à la durée minimale du séjour d'études qui doit être respectée, sous peine d'inéligibilité.

- **La bourse Erasmus +**

Les étudiants qui font un séjour d'études dans le cadre du programme Erasmus + devront faire toutes les démarches énumérées ci-après.

- **La bourse de l'Université franco-allemande**

Les étudiants partant en double diplôme à Dresde (en génie civil), au KIT (en topographie) et à la Hochschule Karlsruhe (en génie électrique et sous certaines conditions en mécatronique) recevront les informations relatives à ce dispositif de bourse de la part du SRI (courant juin-juillet).

- **La bourse AMI (aide à la mobilité internationale)**

Les étudiants boursiers sur critères sociaux devront envoyer par e-mail à diana.signolet@insa-strasbourg.fr un RIB et la copie de la notification d'attribution pour l'année du départ. Un jury se réunira chaque semestre pour déterminer les bénéficiaires de cette bourse qui en général, n'est pas attribuée pour toute la période de votre séjour. Les étudiants partant hors Europe sont considérés prioritaires.

D'autres dispositifs de bourses existent ! Se renseigner sur le site de l'Insa Strasbourg, rubrique International/ Mobilité à l'étranger/ Financer sa mobilité.

VOTRE REINSCRIPTION A L'INSA

- Vous devrez vous connecter sur le site internet entre mi- juillet et mi-août pour procéder à votre réinscription.
- Vous devrez aussi, fin août – début septembre régler vos frais d'inscription (à l'exception des étudiants boursiers sur critères sociaux). Pour ce faire, vous devrez, de préférence faire un virement SEPA IBAN (International Bank Account Number) sur le compte **:**
  FR76 1007 1670 0000 0010 0574 234
  BIC : (Bank Identifier Code) : TRPUFRP1

  Pensez à indiquer votre nom, prénom et classe au moment de la transaction !

  Si un virement n'est pas possible, vous pouvez envoyer un chèque à libeller au nom de l'agent comptable de l'Insa Strasbourg et à envoyer au Service Scolarité. **Il ne faudra pas oublier d'inscrire votre nom et prénom au dos du chèque !**

*Certains étudiants peuvent faire une demande d'exonération de ces frais (ex. Master à Cranfield, double diplôme à IIT). Renseignez-vous absolument avant votre départ auprès du Service Scolarité.

DOCUMENTS DE SEJOUR AVANT LA MOBILITE POUR LES ETUDIANTS HORS PROGRAMME ERASMUS +

Ils se trouvent sur le site de l'Insa Strasbourg, rubrique International /Mobilité à l'étranger/ Organiser son séjour, au lien suivant : http://www.insa-strasbourg.fr/fr/organiser-son-sejour/?menu=relations-internationales&parent_label=Mobilit%C3%A9+%C3%A0+l%27%C3%A9tranger

Les étudiants devront transmettre au SRI (Diana Signolet) les documents suivants :

- **ESRI_FORM_001_ Charte d'engagement des étudiants en mobilité académique à l'étranger.**

Ce document doit être complété, signé et envoyé par e-mail à : diana.signolet@insa-strasbourg.fr au plus tard 10 jours ouvrés avant le départ en séjour d'études à l'étranger.

- **ESRI_FORM_002_1.0_Learning agreement_Contrat d'études (à completer avant la mobilité)**

Par ailleurs, **il est indispensable de lire avant votre départ, le Globe-trotter SRI_GU_001_1.0_ « Globe Trotter ».**

DOCUMENTS DE SEJOUR AVANT LA MOBILITE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS + (en Europe sauf la Suisse, en semestre d'études et double diplôme)

Ils se trouvent sur le site de l'Insa Strasbourg, rubrique International /Mobilité à l'étranger/ Organiser son séjour, au lien suivant : http://www.insa-strasbourg.fr/fr/organiser-son-sejour/?menu=relations-internationales&parent_label=Mobilit%C3%A9+%C3%A0+l%27%C3%A9tranger

Les étudiants partis dans le cadre de ce programme devront transmettre au SRI (Diana Signolet) les documents suivants :

- **ESRI_FORM_001_ Charte d'engagement des étudiants en mobilité académique à l'étranger.**

Ce document doit être complété, signé et envoyé par e-mail à : diana.signolet@insa-strasbourg.fr au plus tard 10 jours ouvrés avant le départ en séjour d'études à l'étranger**.**

- **Le kit de mobilité études Erasmus +** qui comprend le contrat de mobilité et le contrat pédagogique Erasmus + (transmis par le SRI courant juin-juillet pour les départs au premier semestre et courant octobre-novembre pour les départs au deuxième semestre).

Le contrat de mobilité désigne les conditions particulières d'un séjour à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus +. Il sera signé par la directrice du SRI et par les étudiants.
Le contrat pédagogique indique les modules qui seront suivis à l'étranger, ainsi que le nombre de crédits correspondants. Il devra être signé par l'enseignant coordinateur mobilité et par les étudiants.
Ces documents mis à jour sur le site Internet de l'Insa Strasbourg, doivent être complétés **avant votre mobilité.**

ATTENTION ! Le statut d'étudiant Erasmus est indépendant de l'obtention de cette bourse. Vous pouvez être étudiant allocataire, allocataire partiel ou non-allocataire. Un jury se réunit pour déterminer les étudiants bénéficiaires de cette aide.

Avant votre départ at avant la fin de votre période d'études, vous devrez passer un test linguistique en ligne. Pour ce faire, vous recevrez un e-mail automatique qui vous invitera à passer le test avant une date limite.

Par ailleurs, **il est indispensable de lire avant votre départ, le Globe-trotter SRI_GU_001_1.0_ « Globe Trotter ».**

INSA STRASBOURG
24, boulevard de la Victoire
67084 Strasbourg cedex
Tél. +33 (0)3 88 14 47 00 - Fax +33 (0)3 88 24 14 90
www.insa-strasbourg.fr

PENDANT VOTRE SEJOUR

Dès votre arrivée, vous devrez envoyer par e-mail au SRI **l'attestation d'arrivée** complétée par un responsable de l'université d'accueil. Cette attestation se trouve sur le site internet de l'Insa Strasbourg, dans la rubrique International/ Mobilité à l'étranger / Organiser son séjour :

ESRI_FORM_003_ Attestation arrivée étudiants sortants

Vous pouvez avoir besoin de modifier le **contrat pédagogique** initialement établi avec votre coordinateur mobilité. Vous devrez dans ce cas le contacter immédiatement, pour faire valider le contrat pédagogique définitif.

Les coordinateurs de mobilité de spécialité sont :

Architecture: Mme Anke VRIJS : **anke.vrijs@insa-strasbourg.fr**

Génie civil (hors Amérique latine et Espagne): M. Pierre REGENASS : **pierre.regenass@insa-strasbourg.fr**

Génie civil – Amérique latine et Espagne : M. Juan Carlos QUEZADA-GUAJARDO : **juan-carlos.quezada-guajardo@insa-strasbourg.fr**

Topographie: M. Gilbert FERHAT : **gilbert.ferhat@insa-strasbourg.fr**

Génie électrique: M. Damien FLIELLER : **damien.flieller@insa-strasbourg.fr**

Génie climatique et énergétique: Mme Carmen VASILE-MÜLLER : **carmen.vasile-muller@insa-strasbourg.fr**

Génie mécanique, mécatronique et plasturgie: M. Nicolas SERRES : **nicolas.serres@insa-strasbourg.fr**

Une fois le projet validé par le coordinateur mobilité de la spécialité de l'INSA à laquelle vous êtes rattaché, vous informerez le SRI de vos choix de cours définitifs.

Les étudiants partis dans le cadre du programme Erasmus + (en semestre d'études ou double diplôme en Europe, sauf la Suisse) devront compléter la page du **Contrat pédagogique à remplir pendant la mobilité du KIT de mobilité d'études, la signer et la faire signer par le responsable de l'université d'accueil avant l'envoi par mail au SRI de l'Insa Strasbourg à l'adresse suivante: diana.signolet@insa-strasbourg.fr.**

Les étudiants partis hors Europe et en Suisse en semestre d'études, double diplôme et en master à l'Université de Cranfield et Chalmers, devront remplir « la deuxième page du learning agreement» : **ESRI_FORM_002_ Learning agreement_Contrat d'étude.**

Cette page doit être signée par vous-même et par le responsable de l'université d'accueil avant l'envoi par mail au SRI de l'Insa Strasbourg à l'adresse suivante : **diana.signolet@insa-strasbourg.fr**

Sans ce document, le jury ne pourra pas tenir compte des modules validés à l'étranger !

RAPPEL : Un semestre à l'étranger vaut 30 crédits ECTS.

Bien évidemment, le SRI reste à votre disposition pour des renseignements complémentaires tout au long de votre séjour.

A VOTRE RETOUR

RELEVE DE NOTES

Avant votre retour, vous devez suivre les instructions données par votre établissement d'accueil pour que votre bulletin soit transmis à l'Insa Strasbourg le plus tôt possible. Nous acceptons un document scanné si celui-ci est transmis directement par l'université partenaire.

Si le relevé de notes vous est remis par l'université d'accueil, vous devez dès réception, faire parvenir **l'ORIGINAL au SRI** et tenir informé le coordinateur de mobilité. Si le relevé est envoyé directement au SRI, vous pouvez en retirer une copie.

ATTENTION !

Soyez particulièrement vigilants quant à la récupération des notes dans les pays où le calendrier universitaire est très décalé par rapport à celui de l'Insa ! (notamment l'Allemagne). Nous vous conseillons de rencontrer les professeurs concernés soit pour passer des examens anticipés, soit pour qu'ils corrigent vos devoirs plus tôt. Vous êtes tenus de veiller à ce que le SRI reçoive votre bulletin complet en temps et en heure pour le jury (directement par l'université, ou par votre intermédiaire)!

Des jurys chargés d'examiner les résultats des étudiants en semestre de formation à l'étranger, reconnaîtront les crédits ECTS validés dans l'université partenaire, au vu des bulletins de notes originaux. Ils se réunissent en général mi-mars, début juillet et début septembre)

*Si vous n'avez pas validé 30 crédits ECTS, veuillez contacter le plus rapidement possible votre coordinateur pour un éventuel rattrapage.

ATTESTATION DE PRESENCE

- Dès réception, il faudra faire parvenir **au SRI une attestation de présence effective** dans l'université d'accueil datée de la fin du séjour (signée au plus tôt le jour de votre départ) : le formulaire de l'Insa (ESRI_FORM_004_Attestation de présence étudiants sortants), ou de l'établissement partenaire (à compléter par l'établissement d'accueil au plus tôt le jour du départ).

ATTENTION !

Pour pouvoir obtenir l'attestation de présence :
Les étudiants partis en Allemagne doivent se désinscrire (exmatrikulieren) de l'université d'accueil.
Les étudiants partis en Italie doivent rendre le livret universitaire (libretto universitario) au SRI de l'université d'accueil.

INSA STRASBOURG
24, boulevard de la Victoire
67084 Strasbourg cedex
Tél. +33 (0)3 88 14 47 00 - Fax + 33 (0)3 88 24 14 90
www.insa-strasbourg.fr

RAPPORT ERASMUS – A REMPLIR EN LIGNE

(À compléter par les étudiants partis dans le cadre du programme ERASMUS +)

A la fin de votre séjour, vous recevrez un mail automatique pour remplir le rapport Erasmus en ligne. Ce document est exigé pour le versement du solde de la bourse.

RAPPORT DE MOBILITE

(À compléter par les étudiants ayant effectué un séjour d'études en dehors du dispositif Erasmus +)

A la fin de votre période d'études, vous devrez remplir le rapport de mobilité disponible sur le site internet de l'Insa Strasbourg à la rubrique International / Mobilité à l'étranger / Organiser son séjour et l'envoyer par mail à l'attention de Diana Signolet **au plus tard un mois après votre retour**.

ESRI_FORM_005_Rapport de mobilité étudiants sortants hors Erasmus

ATTENTION : Dans le cas de non remise de l'un des documents ci-dessus, vous pouvez être amené à rembourser une partie ou la totalité de vos bourses.

Nota Bene : Après la validation de votre séjour d'études à l'étranger, à la fin de votre cursus, vous recevrez un supplément au diplôme qui reconnaît votre période d'études à l'international.

CAS PARTICULIER DES ETUDIANTS INSCRITS EN DOUBLE DIPLOME!

Les étudiants doivent impérativement transmettre au service des relations internationales le sujet de PFE, la date de soutenance ainsi que la note obtenue, dès que ces informations sont connues.Ils doivent également s'assurer du fait qu'une attestation qui contient toutes ces informations a été transmise au SRI suffisamment tôt par rapport aux dates de jurys de diplômes indiquées dans le calendrier universitaire, pour qu'elle soit bien prise en compte. Sans cette attestation, le jury de diplôme ne peut les déclarer diplômés.

DESISTEMENT

EN CAS DE **DESISTEMENT POUR RAISONS VALABLES ET JUSTIFIEES**, VOUS DEVEZ IMMEDIATEMENT INFORMER PAR MAIL **LE SRI, LA DIRECTION DE LA FORMATION, L'ENSEIGNANT RESPONSABLE DE L'ECHANGE**, **L'UNIVERSITE D'ACCUEIL**, AINSI QUE LES **ORGANISMES DE BOURSE** SI VOUS AVEZ DEJA ENTAME LES DEMARCHES.

.